

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE 30 mars 2023

Date de convocation : 25/03/2023

Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-trois, le 30 mars à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Montmiral, dûment convoqué le 25 mars 2023 s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de M. POUILLY Jérôme, Maire.

Étaient présents : ARMAND Florence, ATHALE Carole, BEC Alain, BERRUYER Joël, BUGNAZET Éric, DUMONCHAU Denise, LAMOUILLE Fabrice, MAHÉ Magali, PELLAT-CHILLOT Laurent, PERRIER Dominique, POUILLY Jérôme, TONI Félix.

Étaient absents excusés : GRANGE Lucie a donné procuration à MAHÉ Magali, LEXTRAIT Loïc est absent.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, ATHALE Carole a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 23 février 2023
- Urbanisme
- voirie et travaux.
- Délibération portant sur le vote du taux des taxes d'impôts directs de l'année 2023
- Délibération portant sur le vote du Budget Primitif 2023
- Délibération portant sur les travaux complémentaires de réfection, d'isolation de la salle polyvalente et demande de subventions auprès de La Région et du Département
- Délibération portant sur l'achat et la pose de poutres rétractables à fermeture et pour demande de subventions auprès de L'État et du Département.
- Délibération portant sur la demande de subvention à l'état sur l'exécution des travaux d'installation de barrières fortes aux entrées du massif forestier
- Délibération portant sur la conclusion d'une convention pour la mise à disposition d'un agent technique avec la commune de Saint Michel sur Savasse
- Point sur le SIVU : compte rendu financier 2023 et projet budget primitif SIVU 2023
- Sujets divers

Monsieur le maire demande aux membres du conseil, la suppression à l'ordre du jour de la Délibération portant sur l'instauration des heures complémentaires et supplémentaires, (en attente d'informations complémentaires), qui sera représentée lors d'un autre Conseil municipal

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 février 2023

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et de leur pouvoir

URBANISME

Dépôt de dossiers :

- DP 0262072300008 pose de panneaux photovoltaïques – 395 chemin des pierres - parcelle Z 108
- surface des travaux : pas d'information
- DP 0262072300009 pose de panneaux photovoltaïques -1110 chemin de Melin – parcelle P 25
- surface des travaux : pas d'information
- PA 0262072300001- modification de la desserte du logement situé à l'ouest du lot n°6, les accès des autres lots sont maintenus pour la voirie du lotissement -les Allamands- parcelle Z 412 et 411
– surface des terrains : 5454 et 5089m²
- DP 0262072300007-pose d'une centrale solaire photovoltaïque en autoconsommation en toiture- 2130 route de Parnans- parcelle R 308- surface des travaux : pas d'information
- PC0262072300003-construction d'une piscine et d'un pool house-320 chemin des Paladus- parcelle W 24- surface terrain 2920 m²

Demande accordée :

- Accord favorable pour DP 0262072300004 Réfection du toit à l'identique (changement des tuiles sans modification de la charpente) - 15 chemin de la Tour – parcelle P 147, 148, 149, 150- surface de plancher 20 m²
- Accord favorable pour DP 0232072300005 installation photovoltaïque full back sur toiture - 570 chemin du replat- parcelle S 171- surface de 20 m²
- Accord favorable pour DP 0232072300006 Remplacement des portes et des fenêtres, remplacement des persiennes au profit de volets roulants – 1140 chemin du Sabot- parcelle S 140
- Accord favorable pour DP 0262072200024 – 15 chemin de la tour – parcelle P 145
- Accord favorable pour DP 0262072200003 - 65 chemin de Cras -parcelle T 25- surface d'environ 100 m²

Point sur le décaissement excessif au 430 chemin des Brudeaux :

Après la suspension du permis de construire par la mairie, et la limitation temporaire à 3.5 T jusqu'à achèvement du remblaiement par arrêté municipal n°13/2023.

Le remblaiement a été achevé, l'attestation du constructeur ayant été reçu en mairie la reprise des travaux a été autorisée par arrêté n° 23/2023.

Voirie et travaux

Les travaux d'isolation de la salle des fêtes vont pouvoir reprendre. Enedis devrait décrocher le câble électrique attenant à la salle des fêtes le 13 avril

Délibération 08 /2023 portant sur le vote du taux des taxes d'impôts directs de l'année 2023

Depuis 2020 le taux de taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023 le taux de la taxe d'habitation (pour les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636B sexies du CGI.

Malgré un contexte financier difficile, Monsieur le Maire propose aux conseillers de ne pas modifier le taux de TFPB et TFPNB car ces taxes ont déjà fait l'objet d'une augmentation au titre de l'imposition 2021.

Concernant le taux de TH, une augmentation aurait été souhaitable puisque non modifiée depuis 2016 Mais cette augmentation n'étant possible que dans la limite des règles de liens, la hausse de la taxe d'habitation seule n'est pas autorisée. Monsieur le maire propose donc de ne pas modifier le taux de TH. Les taux votés pour 2022 pour la commune de Montmiral étaient les suivants :

TFPB: 29.16 %	;	TFPNB: 50.59 %
TH : 11.90 %		

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré par vote à main levée, à l'unanimité des présents et de leurs pouvoirs

13 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 Abstention

- **APPROUVE** la non-modification des taux d'imposition des taxes de fiscalité directe locale pour 2023
- Soit TFPB: 29.16 % ; TFPNB: 50.59 %
TH : 11.90 %
- **AUTORISE** le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision

DÉLIBÉRATION 09/2023 portant sur le vote du Budget Primitif 2023

Le maire passe la parole à la commission Finance. La 1ere Adjointe présente le Budget Primitif 2023.

Il est fait état des différents devis proposés par les commissions. Il est donné les montants pour les différents postes de dépenses en investissement et en fonctionnement.

Il est expliqué que des modifications de budget peuvent être effectuées.

Dépenses et recettes d'investissement à hauteur de 470 954.61 € avec comme principales dépenses : travaux de réfection des bâtiments, voirie.

Dépenses de fonctionnement à hauteur de 515 658,55 € et de recettes à hauteur de 633 964,10 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	515 658.55 €	633 964,10 €
Section d'investissement	470 954,61 €	470 954,61 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré par vote à main levée, à l'unanimité des présents et de leurs pouvoirs

13 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 Abstention

Par Conséquent le Budget Primitif 2023 est validé.

DELIBERATION 10/2023 portant sur les travaux complémentaires de réfection, d'isolation de la salle polyvalente et demande de subventions auprès de La Région et du Département.

Monsieur le Maire présente les projets complémentaires nécessaires, de travaux de la salle polyvalente : peinture intérieure des murs, faux plafond, et réfection des seuils de porte.

La commission travaux propose plusieurs nouveaux devis encadrant la totalité des travaux :

Le choix est fait sur les devis des entreprises :

- CAROËN ISOLATION pour le faux plafonds : achat et pose
- BRI pour la peinture intérieure
- RENOV MOZAIC pour le seuil des portes
- ENEDIS pour déplacement du câble électrique pendant les travaux

DEPENSES		RECETTES		
Entreprises choisies	Montant dépenses HT en €	Subventions des organismes	Recettes attendue en €	Recettes attendue en %
BRI peinture	12 000.00 €	Région	4 364.81 €	30.00 %
RENOV MOZAIC	800.00 €	Département	7 274.67 €	50.00 %
CAROËN ISOLATION	1 167.49 €			
ENEDIS	581.86 €	Reste à charge commune	2 909.87 €	20.00 %
TOTAL DEPENSES	14 549.35 €	TOTAL RECETTES	14 549.35 €	100.00 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré par vote à main levée, à l'unanimité des présents et de leurs pouvoirs

13 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 Abstention

- **DECIDE** de valider la totalité des prestataires
- **DECIDE** de valider la totalité des devis présentés pour un montant total de **14 549,35 € HT**
- **SOLLICITE** les cofinancements sur cette opération de rénovation et mise en conformité de la salle de fêtes auprès de :
- Région Auvergne Rhône Alpes au titre de subvention d'investissement de la salle polyvalente, pour un montant de 4 364,81 €
- Département de la Drôme, au titre de subvention d'investissement, pour un montant de 7 274,67 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération

DIT que cette délibération sera affichée conformément à la législation en vigueur

DELIBERATION 11/2023 portant sur l'achat et la pose de poutres rétractables à fermeture et pour demande de subventions auprès de L'État et du Département.

Monsieur le Maire présente

La commission travaux propose plusieurs nouveaux devis encadrant la totalité des travaux :

Le choix est fait sur les devis des entreprises :

DEPENSES		RECETTES		
Entreprises choisies	Montant dépenses HT en €	Subventions des organismes	Recettes attendue en €	Recettes attendue en %
PREFABAT	86 379.36 €	Département	43 189.68 €	50.00 %
		État au titre des fonds verts	25 913.81 €	30.00 %
		Reste à charge commune	17 275.87 €	20.00 %
TOTAL DEPENSES	86 379.36 €	TOTAL RECETTES	86 379.36€	100.00 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré par vote à main levée, à l'unanimité des présents et de leurs pouvoirs

13 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 Abstention

- **DECIDE** de valider la totalité des devis présentés pour un montant total de **86 379.36 € HT**
- **SOLLICITE** les cofinancements sur cette opération d'achat et pose de poutres rétractables à fermeture auprès de :
- L'État au titre du fond vert subvention d'investissement, pour un montant de 25 913.81 €
- Département de la Drôme, au titre de subvention d'investissement, pour un montant de 43 189.68 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération

DIT que cette délibération sera affichée conformément à la législation en vigueur

DÉLIBÉRATION 12/2023 portant sur la conclusion d'une convention pour la mise à disposition d'un agent technique avec la commune de Saint Michel sur Savasse

Monsieur le maire expose :

Considérant la nécessité parfois pour l'agent technique communal de réaliser certaines de ces missions en binôme (pour des raisons notamment de sécurité)

Le Maire propose de mettre en place un partenariat entre les services techniques des communes voisines de St Michel et Montmiral. Ainsi, pour des besoins ponctuels, la commune de Saint Michel pourra profiter de l'agent technique de Montmiral pour réaliser certaines missions. En contrepartie, l'agent communal de St Michel sera amené à épauler l'agent technique de Montmiral si besoin.

Les modalités de ce partenariat intercommunal sont prévues dans une convention de mise à disposition de service qui sera signée par les deux communes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et de leurs pouvoirs

13 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 Abstention

- **DECIDE** de conclure une convention de mise à disposition de service avec la commune de Saint-Michel sur Savasse (échange de service entre agents techniques des deux communes pour des besoins ponctuels)
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition ci-annexée
- **AUTORISE** le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

POINT SUR LE SIVU :
Compte rendu financier 2022 :

Le président de la commission SIVU présente le projet de compte de résultat prévisionnel 2023.

Mois	REALISE 2021	REALISE 2022	PREVI 2023
------	--------------	--------------	------------

752 Location des salles	9 759.00 €	24 707.50 €	15 000 €
74748 Participation des communes emprunt	47 260.00 €	42 296.00 €	46 225.00 €
Participation communes autolaveuse		4 399.20 €	0.00 €
Participation communes COVID		0.00 €	0.00 €
744 FCTVA	253.10 €	346.13 €	324.44 €
7788 Prise en charge assurance		5 403.77 €	1 000.00 €
10222 FCTVA	599.13 €	0.00 €	516.06 €
RECETTES	57 871.23 €	77 152.60 €	63 065.50 €
673 Titres annulées (remboursements locations)	1 795.00 €	0.00 €	1 000.00 €
678 Autres charges exceptionnelles		1 010.00 €	
67 REMBOURSEMENT LOCATIONS	1 795.00 €	1 010.00 €	1 000.00 €
RECETTES TOTALES	56 076.23 €	76 142.60 €	62 065.50 €
60611 Eau	248.86 €	297.89 €	350.00 €
60612 Électricité	1 902.24 €	3 186.40 €	3 700.00 €
60621 granulés de bois pour la chaudière	2 717.00 €	2 785.36 €	4 620.00 €
60631 Fournitures d'entretien	606.30 €	612.26 €	1 000.00 €
60632 Fourniture de petits équipements	404.56 €	229.07 €	500.00 €
6064 Fournitures administratives	161.49 €	0.00 €	0.00 €
611 Contrats de prestations de services	1 835.77 €	752.10 €	1 300.00 €
615221 Sous-traitance	3 208.99 €	9 405.29 €	3 360.00 €
61558 Réparation sur électroménager...		59.02 €	200.00 €
6168 Assurances	722.83 €	764.90 €	1 530.00 €
6225 Indemnités aux comptables et régisseur	110.00 €	110.00 €	110.00 €
6231 Annonces et insertions		336.77 €	0.00 €
6232 Fêtes et cérémonies	249.01 €	67.23 €	100.00 €
6261 Frais postaux	99.21 €	88.54 €	100.00 €
6262 Téléphone/ Internet	576.55 €	576.00 €	580.00 €
6283 Entretien des locaux	467.28 €	0.00 €	500.00 €
62871 Remboursement heures de secrétariat	1 842.23 €	2 032.94 €	2 960.00 €
63512 Impôts et taxes : taxe foncière	122 €	125.00 €	130 €
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	15 152.32 €	21 428.77 €	21 040.00 €
INVESTISSEMENTS	6 180.08 €	5 279.04 €	1 721.00 €
2184 TRAVAUX ET ACHATS PREVUS	6 180.08 €	5 279.04 €	1 721.00 €
	34 743.83 €	49 434.79 €	39 304.50 €
Remboursement TVA			
66111 Remboursement intérêts emprunt	7 887 €	9 064.43 €	10 700.00 €
1641 Remboursement capital emprunt	34 042 €	34 246.23 €	34 460.00 €
CHARGES FINANCIERES	41 928.79 €	43 310.66 €	45 160.00 €
RESULTAT ANNEE	-7 184.96 €	6 124.13 €	-5 855.50 €
TRESORERIE	11 408.96 €	17 533.09 €	11 677.59 €

SUJET DIVERS

Le chantier de taille de la végétation dans le village a été effectué par les conseillers le samedi 18 mars. Il reste à couper un acacia qui penche dangereusement.

A la demande du service Eclairage Public de l'Agglo, l'éclairage public du village a été remplacé au profit d'un éclairage led. Les mats ont été remplacés car ils avaient été abimés par la grêle et les hauteurs des mats n'étaient pas règlementaires pour de l'éclairage led.

Concernant la couleur des mats, la couleur noire a été choisie car c'est la plus résistante dans le temps.

Le 16 mars 2023 un café du patrimoine a été organisé à l'espace du Bagnol. Une vingtaine de participants était présente.

Concernant le procès Rave-Party, le mis en cause fait appel.

Concernant l'activité dans la zone industrielle, une attention sera portée sur le respect de la limitation du bruit.

Il est 22h08 le Conseil Municipal est clos.

Le secrétaire de séance
Carole ATHALE

